Conservatoire d'espaces naturels Aquitaine
Nouvelle-Aquitaine

NATURA 2000

33

Bilan d'animation 2017

Site Natura 2000 FR7200698
Carrières de Cénac

Bilan d'animation du Document d'Objectifs

Année 2017

l'Europe s'engage en Aquitaine

Programme financé par l'Union Européenne

PREFET DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DDTM 33

Conservatoire d'espaces naturels Aquitaine
Nouvelle-Aquitaine

NATURA 2000

33

Bilan d'animation 2017

Site Natura 2000 FR7200698
Carrières de Cénac

Bilan d'animation du Document d'Objectifs

Année 2017

TARTARY P. 2017 – Bilan annuel 2017 d'activité de la mise en œuvre du DOCOB du site Natura 2000 des carrières de Cénac pour la deuxième tranche d'animation (2015-2018). CEN Aquitaine, DREAL Aquitaine, DDTM33. 15 p + annexes.

l'Europe s'engage en Aquitaine
Programme financé par l'Union Européenne
PRÉFET DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE
DDTM 33

Maîtrise d'ouvrage

Ministère de l'Ecologie, du développement durable et de l'énergie
Ministère de l'Agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt
Direction régionale de l'écologie, de l'aménagement et du logement d'Aquitaine
Préfecture du Département de la Gironde
Direction départementale des territoires et de la mer de Gironde

Structure porteuse

Préfecture du Département de la Gironde
Direction départementale des territoires et de la mer de Gironde

Structure animatrice

Structure :	Conservatoire d'espaces naturels d'Aquitaine
Présidente :	Catherine MESAGER
Directrice :	Christine BARBOUX
Chargée de secteur antenne Gironde :	Adeline DESTOMBES

Animateur Natura 2000

Chargé de mission Natura 2000 :	Pascal TARTARY
Antenne Gironde :	5 allée Ronsard – 33 320 Le Taillan-Médoc

Rédaction du bilan

Rédaction : Pascal TARTARY, Animateur Natura 2000 du site (CEN Aquitaine)
Référent DDTM33 : Nicolas KLEIN

Cartographie

Pascal TARTARY, Animateur du site Natura 2000 de Cénac

Illustrations

Pascal TARTARY, Animateur du site Natura 2000 de Cénac (CEN Aquitaine)

Résumé

Le site des Carrières de Cénac se situe au sein du département de la Gironde (Préfecture de Département : Bordeaux), dans le territoire de l'Entre-Deux-Mers, portion du territoire girondin comprise entre la Garonne et la Dordogne.

Cénac est une petite commune située à l'est de Latresne, à proximité de la Garonne. Le site couvrait initialement une superficie de 5,35 ha.

Le site Natura 2000 des « Carrières de Cénac » ne concerne que la commune de Cénac, en particulier les carrières situées au sein du coteau au-dessus de la rivière Pimpine.

Ce site n'est pas fréquenté tout au long de l'année par les chiroptères. Des espèces assez variées l'occupent durant la période hivernale et durant la période de swarming (regroupement automnal qui marque la période de l'accouplement). Ces périodes constituent l'intérêt primordial de la protection des populations présentes.

Au regard de la cartographie au 1/25 000ème et de la prise en compte de l'ensemble des carrières souterraines concernées, une modification du périmètre a été actée. Ainsi, le site est passé de 5,35 ha à 22,6 ha, toujours sur la commune de Cénac.

Table des matières

Introduction 6
I. Mise en œuvre de la contractualisation sur le site 7
A. Contrat Natura 2000 7
B. Charte Natura 2000 8
C. Mesures agro-environnementales et climatiques 9
II. Information, communication et sensibilisation 9
III. Evaluation de l'état de conservation 10
A. Suivi des populations de chauves-souris 10
B. La notion de réseau de gîte ..... **Erreur ! Signet non défini.**
C. Suivi de la fréquentation humaine des carrières 11
IV. Actions à entreprendre en 2018 12
A. Synthèse d'avancement des actions 13
B. Tableau de bord de la démarche d'animation territoriale 13
Conclusion 15

Table des figures

Figure 1 : Vue de l'entrée principale de la carrière prioritaire 7
Figure 3 : Evolutions populationnelles des principales espèces de chauves-souris présentes sur le site en hibernation 10
Figure 4 : Représentation cartographique de la démarche de contractualisation Natura 2000 sur le site 14

Table des tableaux

Tableau I : Contrats Natura 2000 mobilisables sur le site 7
Tableau II : Bilan du nombre de contacts engagés pour les contrats 7
Tableau III : Bilan du nombre d'engagements potentiels pour les contrats 7
Tableau IV : Bilan du nombre de contacts engagés pour la charte ..... **Erreur ! Signet non défini.**
Tableau V : Bilan du nombre d'engagement pour la charte ..... **Erreur ! Signet non défini.**
Tableau VII : Bilan de l'organisation du COPIL Natura 2000 9
Tableau VIII : Etat d'avancement des actions du DOCOB après la première année d'animation (2015-2016) de la deuxième tranche d'animation (2015-2018) 13
Tableau X : Tableau de bord des démarches envers les collectivités territoriales 13

Introduction

Le site Natura 2000 « Carrières de Cénac » FR7200698 (Directive 92/43/CEE "Habitats, Faune, Flore") s'est doté d'un Document d'Objectifs validé en 2008. L'intégration de ce site au réseau Natura 2000 résulte de la présence de chiroptères dans la zone, en particulier du **Grand Rhinolophe** *Rhinolophus ferrumequinum*, du complexe d'espèces **Grand / Petit Murin** *Myotis myotis/blythii* et du **Murin à oreilles échancrées** *Myotis emarginatus* en période hivernale.

Le site des carrières de Cénac est considéré comme ayant un niveau d'intérêt fort au niveau régional, avec la présence de 10 espèces de chauves-souris dont **9** relevant de l'annexe II de la Directive « Habitats Faune Flore ».

Plus récemment, il a été découvert un intérêt particulier du site pour le swarming (accouplements) de nombreuses espèces différentes jusqu'à 12, ce qui en fait l'un des deux sites majeurs à l'échelle régionale, et le seul site de cette importance en Gironde.

L'année 2016-2017 marque la deuxième année d'animation de la deuxième tranche de mise en œuvre du document d'objectifs sur le site. Tout comme la première, cette deuxième tranche a été confiée par la Préfecture de la Gironde au Conservatoire d'espaces naturels d'Aquitaine (CEN Aquitaine).

Ce document fait état des activités entreprises lors de la période allant de décembre 2016 à décembre 2017.

I. Mise en œuvre de la contractualisation sur le site

A. Contrat Natura 2000

Le DOCOB validé en 2008 préconise la mise en œuvre de 2 contrats Natura 2000 pour garantir la conservation des populations de chauves-souris sur le site.

Tableau I : Contrats Natura 2000 mobilisables sur le site

Code de l'action	Dénomination	Niveau de priorité
GH1	Mise en place d'un périmètre de protection ou de grilles et information des usagers sur les carrières prioritaires	Fort
GH2	Mise en place d'un périmètre de protection ou de grilles et information des usagers sur les carrières secondaires	Moyen

L'action GH2 a été mise en suspens par le comité de pilotage, dans l'attente de la concrétisation de l'action GH1 jugée prioritaire, malgré un contact favorable de la part d'un des propriétaires.

Le propriétaire de l'accès principal de la carrière prioritaire est réticent à dépenser de l'argent public pour mettre en protection ses carrières. Il estime que la clôture et les panneaux de sensibilisation qu'il a posé suffisent à limiter la fréquentation sur le site.

Figure 1 : Vue de l'entrée principale de la carrière prioritaire

Le CEN Aquitaine rappelle qu'au-delà de l'intérêt de protéger les populations de chauves-souris des carrières, ces aménagements sont particulièrement nécessaires à la sécurité du public. Les carrières de Cénac sont dans un état de dégradation avancée.

Tableau II : Bilan du nombre de contacts engagés pour les contrats

Nombre de contacts engagés	Surface démarchée	% du nombre total de parcelles du site	% de la surface totale du site
6	6,7 ha	29%	29%

Tableau III : Bilan du nombre d'engagements potentiels pour les contrats

Nombre d'engagement	% de concrétisation	Surface engagée	% du nombre total de parcelles du site	% de la surface totale du site
1	16%	0,4 ha	1%	2%

B. Charte Natura 2000

Aucune action de DOCOB n'était ciblée au travers de la charte Natura 2000. Depuis 2012, ce document de contractualisation intègre les acteurs socio-économiques.

Tableau IV : Bilan du nombre de contacts engagés pour la charte en 2017

Public ciblé	Nombre de contacts démarchés	Surface démarchée	% du nombre total de parcelles sur le site	% de la surface totale du site
Propriétaire	0	-	-	-
Acteur socio-économique	0	-	-	-

Tableau V : Bilan du nombre d'engagements pour la charte en 2017

Public ciblé	Nombre de contacts engagés	Concrétisation	% de concrétisation	Surface engagée	% du nombre total de parcelles sur le site	% de la surface totale du site
Propriétaire	0	0	0%	0	0%	0%
Acteur socio-économique	0	0	0%	-	-	-

Tableau VI : Synthèse des signatures de charte Natura 2000

Bénéficiaire	Période	Commune	Milieu concerné	Activité concerné	Surface (ha)
Association 1	2013-2018	-	-	Activité naturaliste	-

Tableau VII : Bilan chiffré des signatures

Public ciblé	Nombre de contacts engagés	Surface engagée	% du nombre total de parcelles sur le site	% de la surface totale du site
Acteur socio-économique	1	-	-	-

C. Mesures agro-environnementales et climatiques

Le site Natura 2000 des carrières de Cénac n'est pas particulièrement agricole. Ce sont plus les milieux forestiers qui prédominent. Cette situation fait que le site n'est pas retenu pour la mise en œuvre de mesures agro-environnementales et climatiques.

Pour se nourrir, les chauves-souris utilisent plutôt le réseau de prairies présentes au sein du bassin versant et facilement accessibles par la ripisylve du cours d'eau de la Pimpine. A ce titre, il était envisagé d'introduire l'enjeu territoire de chasse des chauves-souris dans le futur projet agro-environnemental du site Natura 2000 de la Pimpine. Dans cette optique, l'animateur du site de la Pimpine (Rivière environnement) a pris contact avec de nombreux agriculteurs de la vallée. Il semblerait qu'aucun d'entre eux ne soit favorable à la contractualisation de MAEC sur leurs exploitations.

II. Information, communication et sensibilisation

- **Comité de pilotage Natura 2000**

Depuis 2011, début de l'animation du site Natura 2000, un comité de pilotage (COPIL) annuel est organisé. Il réunit l'ensemble des membres du COPIL, sous la présidence de la Direction départementale des territoires et de la mer de Gironde. Au cours de cette réunion, le bilan de l'année écoulé et le prévisionnel des actions à venir ont été présentés et validés.

Le CEN Aquitaine, dans sa mission d'information des acteurs du territoire, a organisé le **5ème comité de pilotage** de l'animation le 07 décembre 2017, dans les locaux de la communauté de communes des portes de l'Entre-deux Mer.

Tableau VIII : Bilan de l'organisation du COPIL Natura 2000

Date	Evènement	Contenu	Validation	Nombre de participants
12/12/2017	Comité de pilotage Natura 2000	Bilan 2016-2017 et prévisionnel 2018	Oui	8
17/10/2016	Comité de pilotage Natura 2000	Bilan 2015-2016 et prévisionnel	Oui	8

III. Evaluation de l'état de conservation

A. Suivi des populations de chauves-souris

Deux suivis des populations de chauves-souris sont menés par le Groupe chiroptères d'Aquitaine sur le site : l'un en période hivernale (janvier-février) et l'autre en période d'accouplement (septembre-novembre). En 2017, le suivi de l'accouplement n'a pu être entrepris.

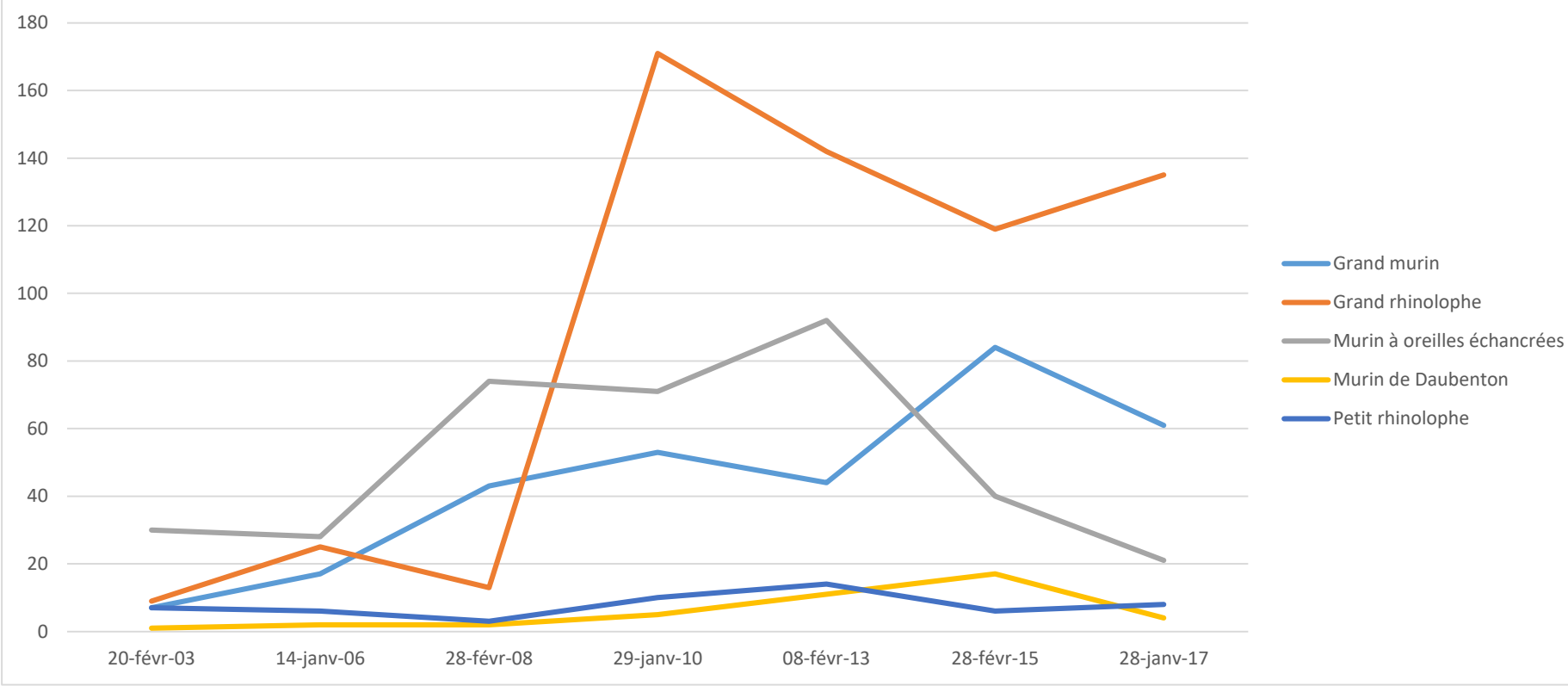

Figure 2 : Evolutions populationnelles des principales espèces de chauves-souris présentes sur le site en hibernation

La plupart des espèces suivies semblent se maintenir d'une année sur l'autre depuis 2009, même s'il existe des variations interannuelles visibles. Les hivers doux et ensoleillés ne sont pas propices à une hibernation franche des chauves-souris. Depuis 2010, l'ensemble du réseau de carrières est visité.

B. Suivi de la fréquentation humaine des carrières

Plus de 1200 personnes se sont introduits dans les deux carrières principales de Cénac entre septembre 2016 et octobre 2017. Ces visites se produisent essentiellement le week-end et les jours fériés.

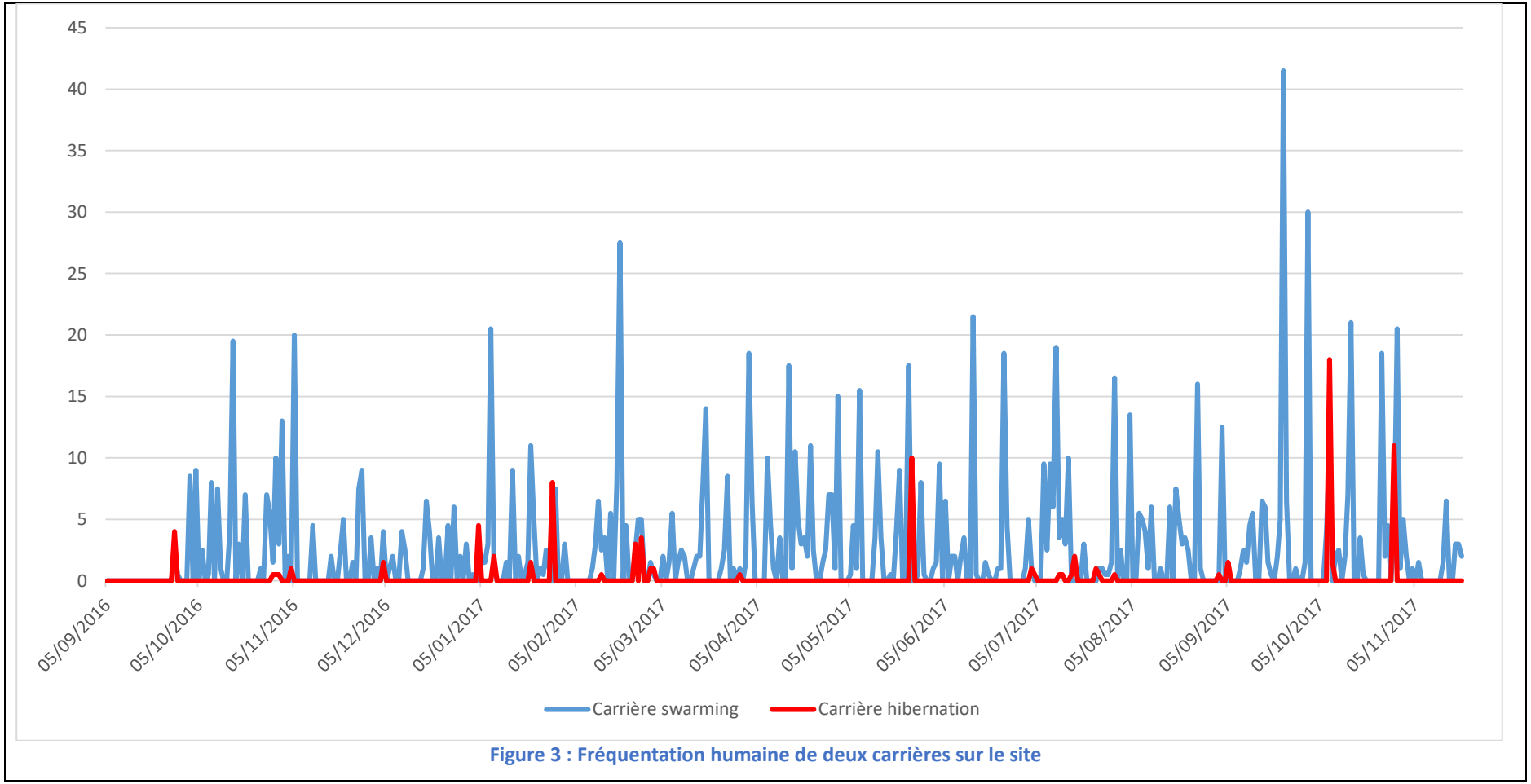

Figure 3 : Fréquentation humaine de deux carrières sur le site

La carrière supportant l'hibernation reste assez préservé de part à la fois sa situation (au fond d'un goulot) et les protections mises en place par le propriétaire (grillage). Cependant, la fréquentation reste très inquiétante pour la tranquillité des chauves-souris et pour la sécurité publique.

La carrière de swarming est quant à elle beaucoup plus visitée. Elle est facile d'accès pour tout un chacun.

> **Ces études confirment que les carrières de Cénac (au moins 2 d'entre elles) sont régulièrement fréquentées ; que certaines pratiques sont dommageables à la conservation des populations de chauves-souris ; et que le risque d'accident est réel.**

IV. Actions à entreprendre en 2018

Quatre actions principales sont à engager sur l'année 2018 :

- Engager des relations plus étroites avec les collectivités territoriales ;
- Relancer l'information et la sensibilisation autour du site Natura 2000, notamment au travers de journées de sensibilisation de la population et des propriétaires fonciers ;
- Faire vivre la charte Natura 2000, en la faisant connaître et en démarchant les collectivités territoriales, les propriétaires et les usagers ;
- Suivre les populations de chauves-souris, par l'intermédiaire du partenariat développé avec le Groupe Chiroptères ~~d'~~Aquitaine ;
- Développer une expertise territoriale pour garantir la conservation du site (connectivité, trame noire…)

A. Synthèse d'avancement des actions

Tableau IX : Etat d'avancement des actions du DOCOB après la première année d'animation (2015-2016) de la deuxième tranche d'animation (2015-2018)

Objectif de conservation	Code de l'action	Dénomination	Réalisation 2016/2017	Etat d'avancement 2015/2018
Conserver les espèces d'intérêt communautaire et patrimonial	GH1 (CK2)	Mise en place d'un périmètre de protection ou de grilles et information sur les carrières prioritaires		
	GH2 (CK2)	Mise en place d'un périmètre de protection ou de grilles et information sur les carrières secondaires		
Assurer le suivi du site afin d'évaluer la conservation des espèces	SE1 (HC)	Suivi des populations de chiroptères des carrières		
	SE2 (HC)	Acquisition et pose de détecteurs de suivi hygrothermique (intérieur et extérieur)	Opération finalisée avant 2015	
	SE3 (HC)	Suivi bimensuel en hiver des populations de chiroptères (déplacement entre les cavités)	Opération réorientée	
	SE4 (HC)	Recherche de gîtes (grand rhinolophe) estivaux à proximité	Opération finalisée avant 2015	
	SE5 (HC)	Reprise et synthèse des données de suivi		
Valoriser et sensibiliser à la conservation du site et de ses espèces	VA1 (CA)	Mettre en place de la sensibilisation ex-situ		
Animer l'application du Document d'Objectifs	AN1 (CA)	Identification des ayants-droits sur le site	Opération non programmée en 2016	
	AN2 (CA)	Information et communication sur les mesures de gestion		
	AN3 (CA)	Identification des besoins financiers	Opération non programmée en 2016	
	AN4 (CA)	Rédaction de la Charte Natura 2000	Opération finalisée avant 2015	
	AN5 (CA)	Prise de contact avec les ayants-droits	Opération non programmée en 2016	
	AN6 (CA)	Diagnostic des parcelles	Opération non programmée en 2016	
	AN7 (CA)	Proposition de contrats	Opération non programmée en 2016	
	AN8 (CA)	Aide au montage financier	Opération non programmée en 2016	
	AN9 (CA)	Suivi de l'instruction		
	AN10 (CA)	Aide à la mise en œuvre technique des mesures	Opération non programmée en 2016	
	AN11 (CA)	Suivi de la consommation financière et consolidation des besoins		
	AN12 (CA)	Ingénierie financière	Opération non programmée en 2016	
	AN13 (CA)	Elaboration du cahier des charges techniques	Opération non programmée en 2016	
	AN14 (CA)	Conduite d'opération	Opération non programmée en 2016	
	AN15 (CA)	Bilan et évaluation des actions et des contrats		
	AN16 (CA)	Préparation et animation du comité de pilotage		
	AN17 (CA)	Coordination des avis techniques		

Avec

- **Pour le niveau de priorité (code action) :** Prioritaire (niveau 1) ; Secondaire (niveau 2) ; Tertiaire (niveau 3)
- **Pour la nomenclature des actions** (CK2) = contrat Natura 2000 ; (HC) = Hors contrat ; (CA) = Contrat d'animation Natura 2000
- **Pour le niveau d'avancement :** Non lancé ; Finalisé à moins de 25% ; Finalisé entre 26 et 49% ; Finalisé entre 50 et 75% ; Finalisé entre 76% et 99% ; Finalisé
- Non lancé faute de contenu ou de réorientation des priorités

B. Tableau de bord de la démarche d'animation territoriale

Tableau X : Tableau de bord des démarches envers les collectivités territoriales

Démarche auprès des Collectivités locales	Nbre de contacts engagés	Surface démarchée	Concrétisation	% du nbre de collectivité sur site	% de la surface totale	% de concrétisation	Commentaires
Réunion ou prise de contact avec au moins un élu de la commune	0	0	0	0%	0%	0%	-

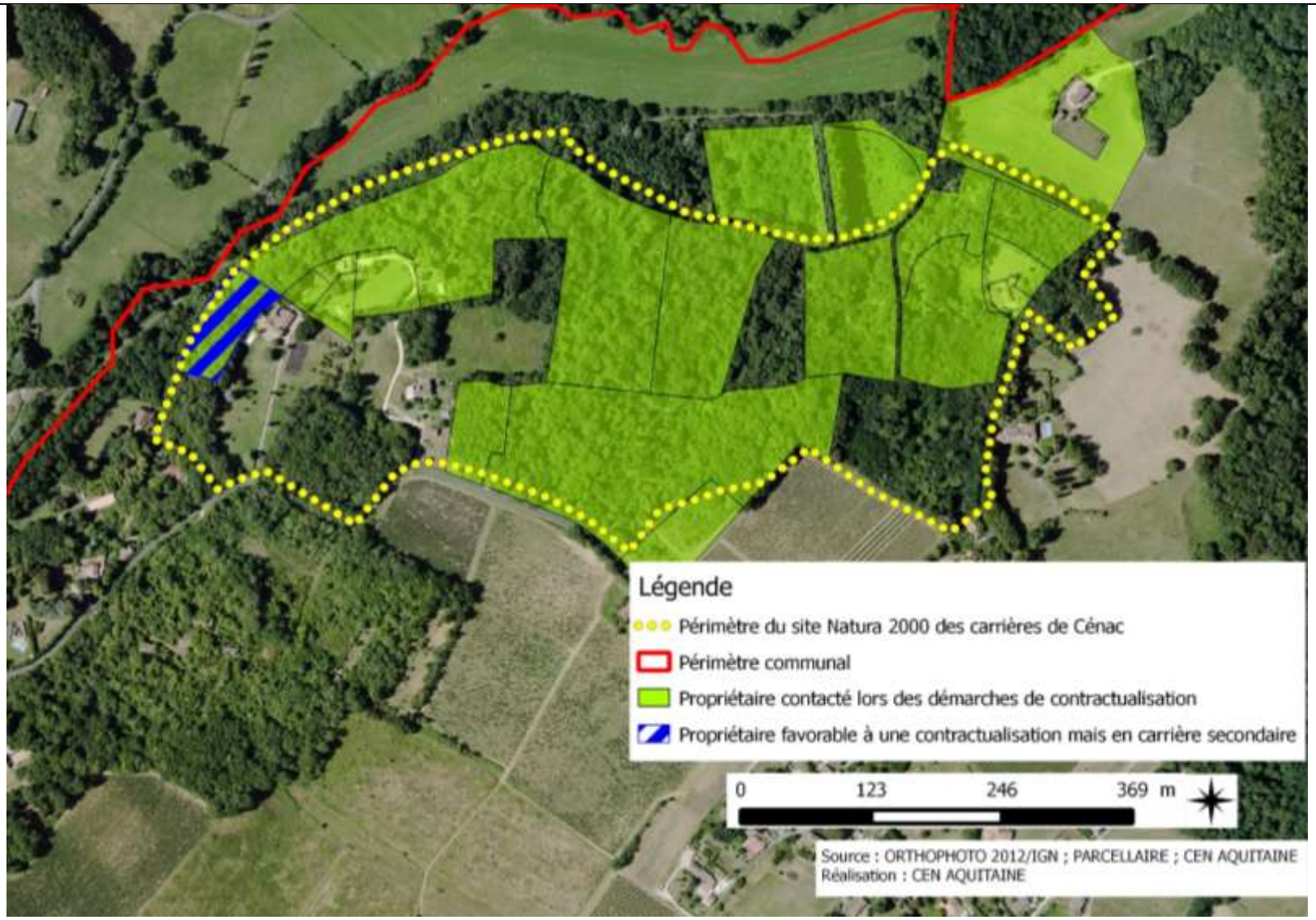

Figure 4 : Représentation cartographique de la démarche de contractualisation Natura 2000 sur le site

Conclusion

Durant cette deuxième année de deuxième tranche d'animation, le CEN Aquitaine est peu intervenu sur le site, dans l'attente des résultats du suivi de la fréquentation. Ces résultats seront divulgués très prochainement auprès des propriétaires concernés pour faire évoluer les postures des uns et des autres (fermeture).

L'année à venir se focalisera sur les moyens de préserver les colonies d'hibernation, le site de swarming et leur fonctionnalité avec les sites de mise-bas.

Annexe 1 : Fiche de présentation du site

Nom officiel du site Natura 2000 : **Carrières de Cénac**

Date de transmission de la ZSC : **31 juillet 2003**

Date de l'arrêté de la ZSC : **22 aout 2016**

Désigné au titre de la Directive « Oiseaux » 79/409/CEE : oui / ☑ **non**

Désigné au titre de la Directive « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE : ☑ **oui** / non

Numéro officiel du site Nature 2000 : **FR 7200698**

Localisation du site Nature 2000 : région(s) concernée(s) : **Aquitaine**

Localisation du site Natura 2000: département(s) concerné(s) : **Gironde (33)**

Date de mise à jour du FSD : **22 août 2016**

Superficie officielle (FSD) du site Natura 2000 au titre de la Directive européenne « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE : **22,6 ha**

Préfet coordinateur : **Préfet de Gironde**

Président du comité de pilotage du site Natura 2000 désigné pour la période d'animation du Docob : **Préfet de Gironde**

Structure porteuse : **Direction départementale des territoires et de la mer de Gironde**

Animateur : **Conservatoire d'espaces naturels d'Aquitaine**

Habitats d'intérêt communautaire présents sur le site : ***Grottes non exploitées (8310)***

Espèces d'intérêt communautaire présentes sur le site :

- ***Rhinolophus hipposideros (1303)***
- ***Rhinolophus ferrumequinum (1304)***
- ***Rhinolophus euryale (1305)***
- ***Myotis blythii (1306)***
- ***Barbastella barbastellus (1308)***
- ***Miniopterus schreibersii (1310)***
- ***Myotis emarginatus (1321)***
- ***Myotis bechsteinii (1323)***
- ***Myotis myotis (1324)***

Espèces patrimoniales présentes sur le site :

- ***Myotis daubentoni***
- ***Myotis mystacinus***
- ***Myotis nattereri***
- ***Myotis alcathoe***
- ***Plecotus austriacus***
- ***Plecotus auritus***
- ***Eptesicus serotinus***

Annexe 2 : Arrêté de désignation du site Natura 2000 des carrières de Cénac

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER, EN CHARGE DES RELATIONS INTERNATIONALES SUR LE CLIMAT

Arrêté du 22 août 2016 modifiant l'arrêté du 20 novembre 2014 portant désignation du site Natura 2000 Carrières de Cénac (zone spéciale de conservation)

NOR : *DEVL1617238A*

La ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat,

Vu la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, notamment ses articles 3 et 4 et ses annexes I et II ;

Vu la décision d'exécution (UE) 2015/2373 de la Commission du 26 novembre 2015 arrêtant une neuvième actualisation de la liste des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique atlantique ;

Vu le code de l'environnement, notamment le I et le III de l'article L. 414-1 et les articles R. 414-1, R. 414-3, R. 414-4, R. 414-6 et R. 414-7 ;

Vu l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié relatif à la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages qui peuvent justifier la désignation de zones spéciales de conservation au titre du réseau écologique européen Natura 2000 ;

Vu l'arrêté du 20 novembre 2014 portant désignation du site Natura 2000 Carrières de Cénac (zone spéciale de conservation) ;

Vu les avis des communes et des établissements publics de coopération intercommunale concernés,

Arrête :

Art. 1er. – La carte au 1/25 000 annexée au présent arrêté abroge et remplace la carte annexée à l'arrêté du 20 novembre 2014 portant désignation du site Natura 2000 Carrières de Cénac (zone spéciale de conservation) FR 7200698. L'espace ainsi délimité s'étend dans le département de la Gironde sur tout ou partie du territoire de la commune suivante : Cénac.

Art. 2. – La liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et flore sauvages annexée au présent arrêté abroge et remplace la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et flore sauvages annexée à l'arrêté du 20 novembre 2014 portant désignation du site Natura 2000 Carrières de Cénac (zone spéciale de conservation).

Art. 3. – La carte visée à l'article 1er ainsi que la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages visée à l'article 2 peuvent être consultées à la préfecture de la Gironde, dans la mairie de la commune située dans le périmètre du site, à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes ainsi qu'à la direction de l'eau et de la biodiversité du ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, en charge des relations internationales sur le climat.

Art. 4. – Le directeur de l'eau et de la biodiversité est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 22 août 2016.

Pour la ministre et par délégation :
Le directeur de l'eau
et de la biodiversité,
F. MITTEAULT

Annexe 3 : Arrêté constitutif du comité de pilotage du site

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA GIRONDE

ARRÊTÉ RELATIF A LA CREATION DU COMITE DE PILOTAGE DU SITE D'IMPORTANCE COMMUNAUTAIRE « CARRIERES DE CÉNAC »

Le Préfet de la Gironde
Commandeur de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'ordre national du mérite

Vu la directive habitat, faune, flore n°92/43/CEE du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, dite directive «Habitats», et notamment ses articles 4 et 6 ;
Vu le Code de l'environnement modifié par la loi n°2005-157 du 23 février 2005, et notamment les articles L.414-2 et R.414-8 et suivants relatifs aux comités de pilotage;
VU la décision de la commission européenne du 12 novembre 2007 arrêtant, en application de la directive 92/43/CEE du Conseil, une première liste actualisée des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique atlantique, et dans laquelle figure le site n° FR7200698 « Carrières de Cénac »;
VU l'arrêté n° 010675 du 15 mai 2001, modifié par l'arrêté n° 061412 du 26 juillet 2006 relatif à la création et à la constitution d'un comité de pilotage interdépartemental pour cinq sites à chiroptères dont le site d'importance communautaire (SIC) n° FR 7200698 – «Carrières de Cénac»,
VU la décision du 4 juillet 2008 du Comité Local de Suivi du site d'importance communautaire (SIC) n° FR 7200698 – «Carrières de Cénac»,
VU l'arrêté n°082135 du 18 novembre 2008, portant abrogation de l'arrêté n°010675 du 15 mai 2001 constituant un comité de pilotage interdépartemental pour cinq sites Natura 2000 à chiroptères ;
Sur proposition de Madame la secrétaire générale de la préfecture de la Gironde ;

ARRÊTE

Article 1 : Il est constitué un comité de pilotage chargé de suivre la mise en œuvre du document d'objectifs du site d'importance communautaire n° FR7200698 « Carrières de Cénac ».

Article 2 : Le comité de pilotage institué à l'article 1er du présent arrêté est composé comme suit :

Représentants des collectivités territoriales de la Gironde :

- Le Président du conseil général de la Gironde ou son représentant,
- Le Maire de la commune de Cénac ou son représentant,
- Le Président de la Communauté de communes des portes de l'entre deux mers

Représentants d'associations :

- Le Président du conservatoire régional des espaces naturels (CREN) d'Aquitaine ou son représentant,
- Le Président de la SEPANSO Aquitaine ou son représentant,
- Le Président du groupe chiroptères Aquitaine (GCA) ou son représentant
- Le Président de la fédération départementale des chasseurs de Gironde ou son représentant,

Représentants des intérêts agricoles, forestiers et de la propriété:

- Le Président de la chambre d'agriculture de Gironde ou son représentant,
- Le Président du syndicat des sylviculteurs du Sud-Ouest ou son représentant,

- Le Président du centre régional de la propriété forestière (CRPF) d'Aquitaine ou son représentant,
- Le Président du syndicat de la propriété privée rurale ou son représentant,
- Le Président de la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER) ou son représentant.

Représentants des intérêts touristiques :

- Le Président du comité départemental du tourisme de Gironde ou son représentant,
- Le Président du comité départemental de randonnée pédestre de Gironde ou son représentant.

Représentants des propriétaires et des ayant-droits :

- Monsieur Lacroix
- Monsieur Brignon
- Monsieur Foures
- Monsieur Dutrain
- Monsieur Vézinaud

Personnalités qualifiées et experts :

- le président du Comité scientifique régional du patrimoine naturel ou son représentant

Représentants de l'Etat et de ses établissements publics :

- Le Préfet de la Gironde ou son représentant,
- Le Directeur régional de l'environnement de l'aménagement et du logement ou son représentant,
- Le Directeur départemental des territoires et de la Mer ou son représentant,
- Le Chef du service départemental de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage de la Gironde ou son représentant.
- Le Délégué régional de l'ASP ou son représentant.

Article 3 : Le comité de pilotage est sous présidence de l'Etat. Il se réunit sur l'initiative de son président. Le comité de pilotage peut inviter tout organisme ou expert qu'il juge utile d'associer à ses travaux.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Bordeaux dans les deux mois à compter de sa publication

Article 5 : Madame la secrétaire générale de la préfecture de la Gironde est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs , M. le directeur régional de l'environnement d' Aquitaine et M. le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt de la Gironde sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Bordeaux le 14 MARS 2011

Le préfet
Pour le Préfet,
La Secrétaire Générale

Isabelle DILHAC

X2I16080349

Période analysée : Jeudi 01 Septembre 2016 au Lundi 20 Novembre 2017

Chiffres clés

- Cumul de la période analysée : 2 311
- Moyenne journalière : 5
  - Lundi-Vendredi : 3 / Week-end : 10
  - Moyenne max. (Avril) : 8
  - Moyenne min. (Décembre) : 3
- Jour de la semaine le plus fréquenté : Dimanche
- Jours de la période d'analyse les plus fréquentés :
  1. Samedi 23 Septembre 2017 (83)
  2. Dimanche 01 Octobre 2017 (60)
  3. Dimanche 19 Février 2017 (55)

Passages hebdomadaires	Profil hebdomadaire

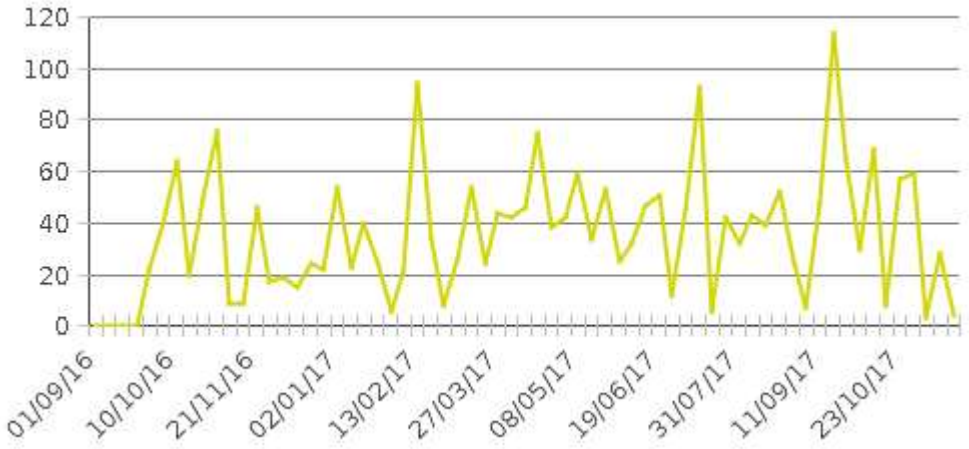

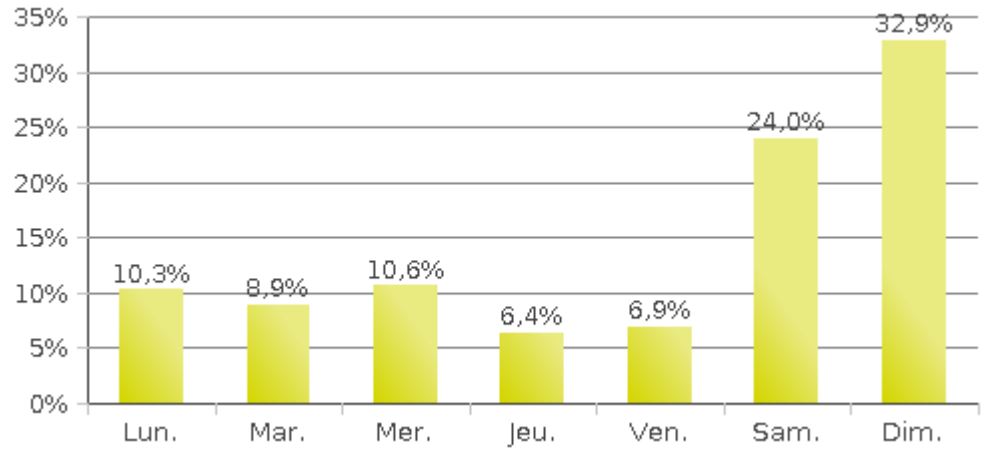

Profil horaire en semaine

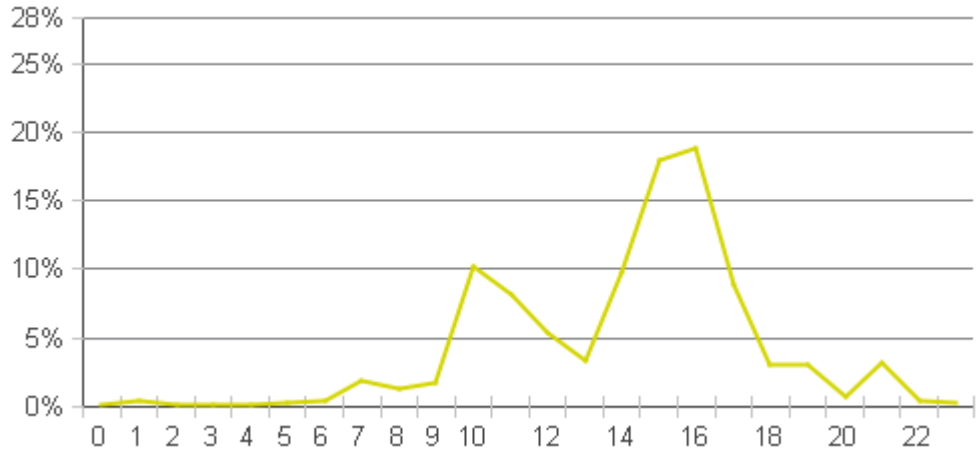

Profil horaire le week-end

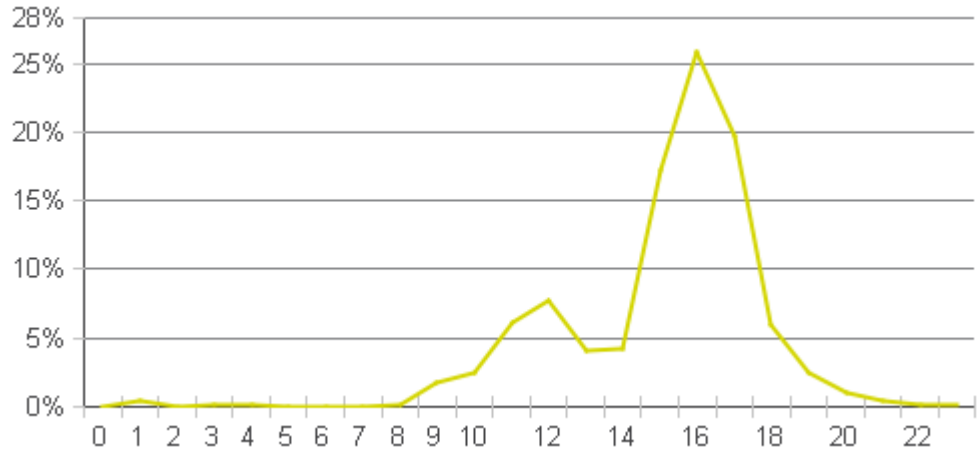

X2I16080350

Période analysée : Jeudi 01 Septembre 2016 au Lundi 20 Novembre 2017

Chiffres clés

- Cumul de la période analysée : 166
- Moyenne journalière : 0
  - Lundi-Vendredi : 0 / Week-end : 1
  - Moyenne max. (Janvier) : 1
  - Moyenne min. (Juin) : 0
- Jour de la semaine le plus fréquenté : Dimanche
- Jours de la période d'analyse les plus fréquentés :
  1. Dimanche 08 Octobre 2017 (36)
  2. Dimanche 29 Octobre 2017 (22)
  3. Jeudi 25 Mai 2017 (20)

Passages hebdomadaires

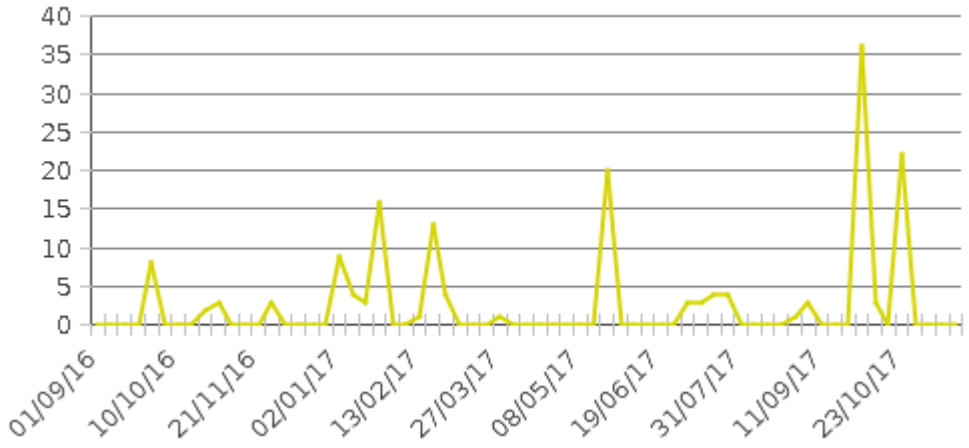

Profil hebdomadaire

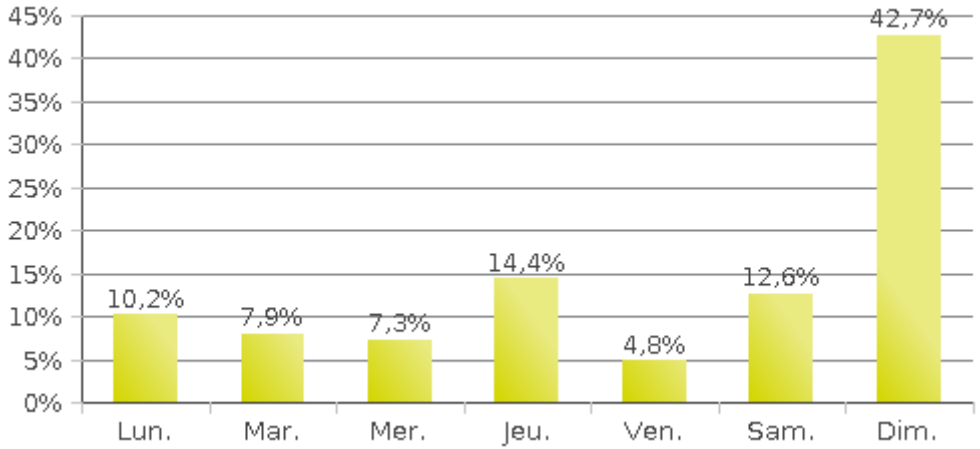

Profil horaire en semaine

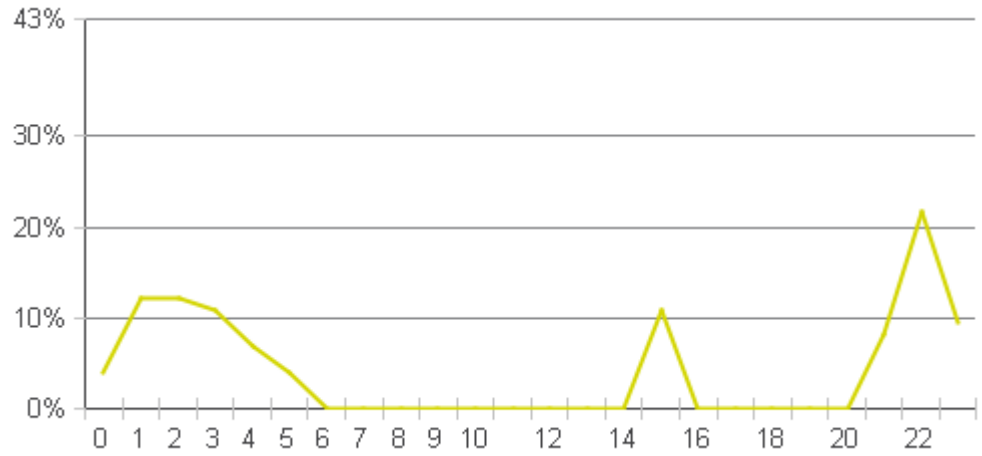

Profil horaire le week-end

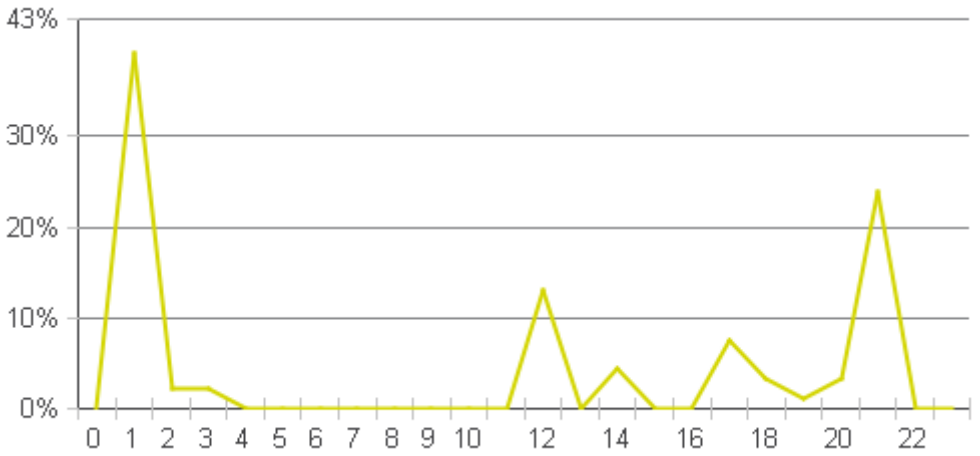

Conservatoire
d'espaces naturels
Aquitaine
Nouvelle-Aquitaine

Antenne Gironde

5, allée Ronsard

33320 Le Taillan-Médoc

Tél. 05 56 57 67 73

antenne33@cen-aquitaine.fr

www.cen-aquitaine.org

CEN Aquitaine - Association loi 1901 - Membre de la Fédération des conservatoires d'espaces naturels